

## Gens du voyage, des habitants ignorés

{ Laurent El Ghozi \*

Une fois encore, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a tout récemment confirmé que les gens du voyage constituent le groupe le plus méconnu et confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population<sup>1</sup>.

Cette situation d'exclusion s'est enracinée dans une législation d'exception contre les nomades puis les gens du voyage, ainsi que dans des souvenirs douloureux de politiques publiques hautement répressives.

Dans une forme d'indifférence générale et condescendante, elle s'est consolidée dans une relation de distance suspicieuse entre des populations aux modes de vie différents. Cette exclusion se fonde par ailleurs sur des stéréotypes entretenus de part et d'autre, renforçant chaque partie dans une opposition vécue comme irréductible et insurmontable, entre deux mondes qui seraient séparés et qui n'auraient rien en commun.

C'est finalement l'enseignement essentiel d'un rapport thématique de la Cour des comptes<sup>2</sup> : les situations vécues en France par les gens du voyage, leurs besoins et aspirations, restent dramatiquement sous documentés, cause et conséquence de leur persistante invisibilité dans la programmation publique. Perçus comme à part de la société par près de 70 % des Français, les gens du voyage sont effectivement tenus en marge de nombreux dispositifs de l'action publique, mais aussi des initiatives associatives et citoyennes.

À ce phénomène s'ajoute une exclusion territoriale fondée sur une assignation sous-entendue à l'itinérance ; confondant mode de vie en habitat mobile et réalité d'itinérance. Ainsi, les gens du voyage ne seraient vraiment jamais d'ici mais plutôt d'ailleurs. Il en résulte finalement une absence cruelle de reconnaissance de la qualité même d'habitant de ces personnes.

Ainsi, alors qu'elles sont présentes de façon continue sur un même territoire depuis de nombreuses générations, maintes familles du voyage



Président  
de la Fnasat -  
Gens du voyage

restent bien souvent ignorées du tissu dense des centres sociaux dont l'objectif essentiel est pourtant de renouer les liens sociaux et de promouvoir toutes les mixités.

Rien d'étonnant alors de constater inlassablement le niveau dérisoire du soutien de l'État aux associations qui pallient souvent seules les carences de l'action publique. Leur présence est d'ailleurs très loin de couvrir le territoire français.

Ainsi, dans un état des lieux réalisé en 2015, la Cnaf ne recense que 31 centres sociaux développant des actions en direction des gens du voyage, soit 1,5 % des 2100 centres sociaux en France. En incluant les espaces de vie sociale, ce sont seulement 42 structures qui sont identifiées dans cette étude.

C'est en réponse à ces angles morts que se sont progressivement développées des actions associatives, en soutien à ces populations, disqualifiées de l'intérêt général et des structures de droit commun. Et ce n'est pas un hasard si certaines d'entre elles se sont saisies de l'animation de la vie sociale, tant elle paraît indispensable aux besoins des personnes et aux réalités locales.

Il est d'ailleurs frappant de voir à quel point se superposent les cartes d'implantations des centres sociaux ou espaces de vie sociale (EVS) dédiés aux gens du voyage et celles des réalisations des aires d'accueil. Les structures associatives étant antérieures à la création des aires on mesure ici leur impact sur les politiques publiques.

Cette publication croisée des revues *Repères* et *Études tsiganes* est le fruit d'une réflexion partagée entre des acteurs des réseaux Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) et Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (Fnasat-Gens du voyage). Elle nous invite à l'ouverture envers cette population trop mal connue et trop peu considérée ; à la découverte d'actions imaginées et pilotées par des centres sociaux en proximité ; à l'écoute de ces personnes, familles et habitants.

Surtout, elle propose une réflexion sur les modalités possibles et toujours à réinventer d'une prise en compte de singularités, dans un égal accès aux droits et pour la place de chacun dans des territoires que nous voulons résolument humains, décloisonnés et engagés pour l'intérêt général.

Nous percevons en effet des changements progressifs de regards et de postures, tant dans le secteur associatif généraliste qu'au sein d'institutions publiques. De plus, en octobre 2016, le président de



© Maison du nouveau logis - Les Pins 72, Perpignan

la République a rendu un hommage depuis longtemps attendu *aux nomades internés en France de 1940 à 1946*<sup>3</sup>. Puis, en janvier dernier, la France a davantage honoré son engagement d'égalité et de liberté en direction des gens du voyage, en mettant fin à un statut discriminatoire, par l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969.

En somme, le contexte national s'éclaircit et appelle des initiatives fortes pour une pleine reconnaissance des inscriptions territoriales des gens du voyage et leur juste place dans l'ensemble des politiques qui y fondent le droit commun. Après tant de déclarations sans lendemain, ce rendez-vous doit être honoré par tous, en réparant le lien social, en reconstruisant une confiance réciproque et en reconnaissant des habitants aux modes de vie différent.

Parce qu'ils sont moteurs de développement social pour tous les habitants, dans une exigence de mixité sociale et d'attention aux publics

fragilisés, les centres sociaux et socioculturels ont ici tout leur rôle, voire toute leur responsabilité. Ils sont en effet ces acteurs qui peuvent contribuer à déconstruire les représentations par la rencontre et qui sont en capacité de réunir la pluralité des acteurs autour d'un projet commun.

À travers cette revue il nous importait moins de visiter le catalogue des possibles que d'amplifier des dynamiques déjà enclenchées. Dans cette perspective, la FCSF et la Fnasat-Gens du voyage s'engagent aux côtés des structures qui portent ces dynamiques mais aussi auprès des associations de voyageurs. Nous nous efforcerons d'être à la hauteur des interrogations et des besoins repérés, pour qu'ensemble nous répondions à cette exigence pleine de promesses pour les gens du voyage et pour la société toute entière.

### Notes

1. Rapport annuel 2016 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France, du 21 mars 2017.
2. Cour des comptes rapport thématique sur l'Accueil et l'accompagnement des gens du voyage, octobre 2012.
3. Hommage aux nomades internés en France entre 1940 et 1946, le 29 octobre 2016, à Montreuil-Bellay (49).